

*Questions orales*

juguler les pressions inflationnistes, nous verrons baisser davantage les taux d'intérêt.

\* \* \*

**L'ÉCONOMIE**

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, le ministre des Finances, sous le coup d'une bien mauvaise inspiration, a déclaré: «Il faut bien accepter de mourir pour aller au ciel».

L'économie canadienne souffre d'automutilation et non pas de blessures infligées par les pressions internationales comme en 1980-1981, ce que le ministre sait fort bien, d'ailleurs.

Voici ma question au ministre: pourquoi le gouvernement tient-il aussi obstinément à sa politique monétaire si discréditée, à sa politique de l'argent cher? Pourquoi a-t-il choisi de contrôler l'inflation en resserrant la demande au lieu d'intervenir vigoureusement pour promouvoir la productivité et la capacité concurrentielle du Canada à l'échelle internationale?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, nous avons entendu des questions remplies de fatuité de la part des députés d'en face. Et j'inclus le chef de l'opposition.

Je suis sûr que le député se rappelle fort bien que le 7 février 1980, lui, Morty Shulman et moi-même étions assis dans un studio de télévision d'un poste local, quand M. Shulman a demandé à M. Gray: «Abaissez-vous les taux d'intérêt»? On a entendu un très retentissant: «Oui, je le ferais.—Remettez-vous votre démission si le gouvernement ne mettait pas cette politique à exécution?—Oui, je le ferais».

Nous étions le 7 février et les taux d'intérêt étaient de 14 p. 100. Ils ont atteint un sommet de 21,24 p. 100 et mon collègue, le chef de l'opposition, a continué d'occuper son siège aux Communes, sans se préoccuper le moins du monde de la déclaration qu'il avait faite, et toujours plein de suffisance, il continue d'intervenir en prétendant tout connaître.

**L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord):** Monsieur le Président, je ne sais trop si le ministre des Finances juge que ce qu'il vient de dire constitue une réponse. Il parle beaucoup d'événements survenus il y a une dizaine d'années. La population veut savoir ce que le gouvernement fait aujourd'hui même.

Le premier ministre déclare qu'il a provoqué intentionnellement le ralentissement de l'économie. Le minis-

tre du Commerce extérieur affirme que le Canada en fait trop pour les agriculteurs. Les Canadiens veulent savoir comment le gouvernement entend nous sortir du bourbier où il nous a mis, ils ne veulent pas savoir ce qui est arrivé il y a dix ans.

Le Conseil économique du Canada a très clairement dit ce qui n'allait pas. Le Conseil sait, comme tous les Canadiens, que les problèmes que nous connaissons aujourd'hui ont été provoqués par le gouvernement qui n'a utilisé que les restrictions monétaires pour freiner l'inflation. Quand ce gouvernement adoptera-t-il une politique stimulant la croissance et la productivité et nous permettant de faire face à la concurrence internationale?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, le député aime citer le Conseil économique. Le scénario présenté par le Conseil convient en l'occurrence. Si nous avons abaissé les taux à ce que nous avons prévu dans notre budget de février, nous connaîtrions une croissance économique et nous pourrions éliminer le déficit d'ici 1995. Le Conseil voit comme inconvénient d'un tel scénario une poussée inflationniste néfaste exigeant de nouvelles restrictions monétaires au milieu des années 1990. Bref, une promenade en montagnes russes. Nous voulons justement éviter de telles pressions inflationnistes afin d'épargner aux Canadiens les angoisses qu'ils ont connues en 1981-1982 avec l'alternance de périodes de forte expansion et de récession.

Telle est notre politique et au fur et à mesure de l'allègement des pressions inflationnistes, nous pourrions diminuer les taux d'intérêt, permettant ainsi aux entreprises canadiennes de se placer dans une position avantageuse face à la concurrence, ce que le député et moi souhaitons tous deux. La différence entre lui et moi, c'est que son option est vouée à l'échec, la mienne au succès.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans une décision rendue en décembre 1989, la Cour fédérale ordonnait, à toutes fins utiles, au gouvernement fédéral de révoquer le permis de construction du barrage Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, à moins que la province et le gouvernement s'entendent pour arrêter tous les travaux, sauf les travaux nécessaires pour des raisons de sécurité, jusqu'à ce qu'il y ait eu un examen des répercussions sur l'environnement et que le rapport en ait été publié.

**Des voix: Règlement!**